AED
Fiche pratique : Le droit de grève

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Comme tou·te salarié·e de la Fonction Publique d'État, un·e AEd dispose du droit de grève à partir du moment où au moins une organisation syndicale représentative a déposé un préavis de grève. Bonne nouvelle ! La CGT Éduc'action en dépose pour tous les jours de l'année scolaire.

Les règles du droit de grève :

- **Réglementairement, un·e AEd n'a pas à prévenir sa hiérarchie et il n'y a pas de délai de prévenance à respecter. Cela ne peut donc pas lui être reproché. L'administration constate le jour-même.**
- **Participer à une journée de grève implique obligatoirement le retrait d'1/30ème du salaire (1 jour), quelle que soit la durée du travail prévue et même si vous avez travaillé une partie de la journée.**
- **L'arrêt dit « Omont » (retrait de salaire du week-end) ne s'applique QUE si vous êtes en grève le DERNIER jour de votre semaine de travail ET le PREMIER de la suivante.**

Les textes de référence

- *Point 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946*
- *Articles L.2512 à L.2512-5 du code du travail*
- *Article L. 114-1 à L. 114-6 du Code général de la fonction publique*
- *Circulaire FP du 30 juillet 2003*



Grève et prise de service en internat :

Le préavis prend en compte les horaires décalés. Il inclut, vu que la grève court sur 24 heures, les personnels *« effectuant les nuitées en amont et en aval de celle-ci »*.

Exemple : une grève a lieu un mardi...

- Un service d'internat commence le lundi à partir de 18 heures. L'agent·e est donc en grève 24 heures jusqu'au mardi 18 heures.
- Son service commence le mardi à partir de 18 heures, il ou elle est en grève jusqu'au lendemain matin, reprise de l'externat. Il ou elle n'a pas fait 24 heures de grève mais il·elle se verra retirer un 1/30ème insécable.

N.B : Il ne s'agit en aucun cas de quitter son poste à minuit ou de faire grève sur deux nuits qui seraient décomptées comme deux jours de grève.

Tous vos droits dans le cahier AEd CGT !